



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-01-2026 /

Dossier complet le : 13-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011480/KK P

1 Intitulé du projet

Extension d'une plateforme logistique en temperature dirigee route de Saucats a Cestas

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ARGAN

Raison sociale

ARGAN

N° SIRET

39343060800041

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LE CHENADEC

Prénom(s)

Romain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de la plateforme frigorifère de stockage exploitée par Carrefour/ID Logistics située zone de Jarry III, Rte de Saucats, 33610 Cestas. Il s'agit de construire une cellule supplémentaire d'une surface de plancher de 5 980 m² avec les quais de chargement associés, ce qui constituera la 4ème cellule de l'entrepôt qui passera de 18 000 m² à 24 000 m² environ.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif pour l'exploitant est d'accompagner sa croissance en maximisant la surface de stockage disponible sur le site afin de pouvoir répondre aux besoins de ses différents clients en assurant les livraisons nécessaires. Le locataire de cette 4ème cellule sera le même que celui des 3 cellules existantes (société Carrefour).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Construction en pignon Sud d'une 4eme cellule de stockage dans l'exact prolongement du bâtiment existant de 3 cellules. Memes dimensions que les autres cellules, meme hauteur (13 metres), meme look des facades, etc. Les couleurs et matériaux utilisés en facades participent à une architecture contemporaine et discrete et visent à rappeler l'architecture des cellules existantes en prolongeant le principe graphique des bandes verticales en camaïeu. Il est précisé que le terrain d'assiette de cette extension est déjà totalement intégré au sein du site actuel cloturé, propriété d'ARGAN. Ce terrain, dédié depuis le début à une extension de l'entrepôt, est une simple pelouse régulièrement tondue et entretenue.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de cette 4eme cellule se déroulera dans l'exact continuité de l'exploitation des 3 cellules actuelles, en permettant le stockage des denrées alimentaires en palettes dans les zones FRAIS (0/+2°C) et FRUITS ET LEGUMES (+8/+12°C), puis leur conditionnement sur les zones de préparation et leur départ par camions vers les grandes surfaces.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubriques 1511, 1136 et 2925 sous le régime de la Déclaration (dépot décembre 2014). Dans le cadre de l'extension, une déclaration de modification sera effectuée pour les rubriques 1511 et 1136 (devenue 4735). Une demande de PC a été déposée le 22/12/2025

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Cellule d'extension de 100m de long par 60m de large soit 6 000 m ² crees (taille de cellule identique a celles existantes). 13m de hauteur, comme le batiment existant.	(6000, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UYb "secteurs d'activites industrielles et logistiques". PLU modification n°3 approuvee le 22 mai 2022.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Une etude d'impact a ete effectuee dans le cadre du depot du dossier de Declaration en decembre 2014 dont voici les principales composantes : -Implantation du batiment sur un terrain agricole cultive situe entre batiments logistiques, autoroute et zones agricoles donc pas d'interet particulier d'un point de vue faune ou flore -Projet situe hors zone humide, hors zone de captage d'eau, hors zone de presumption de vestige archeologique -Desserte optimale car site situe a proximite d'un echangeur de l'A63 -Raccordement des differents effluents (eau potable, eaux usees...) aux reseaux publics existants -Gestion des eaux pluviales a la parcelle via infiltration apres traitement -Confinement des eaux d'extinction sur site via l'arret des pompes de relevage -Impact du trafic sur le trafic existant et sur la qualite de l'air faible car proximite A63 -eclairages

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	le batiment est raccorde depuis sa mise en exploitation aux differents reseaux publics d'alimentation (eau, elec, fibre, etc.) et d'assainissement (eaux usees). l'extension ne vient pas modifier ce principe ni les branchements existants. Pas d'alimentation en eau ni de rejet prevus dans cette nouvelle cellule.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic des poids-lourds (PL) pour assurer les receptions et les expéditions des marchandises vers les grandes surfaces, et trafic des vehicules legers (VL) des salaries travaillant dans les bureaux. Le dimensionnement du projet initial, tant en terme de trafic PL (300/jour), de trafic VL (150/jour) et de tailles de parking (150 places de stationnement pour VL, 18 places d'attente pour PL) tenait compte de la future extension d'une cellule adjacente.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit issu du moteurs des camions arrivant sur le site et en repartant. Les moteurs sont coupes lors des mises a quai des poids-lourds, et la vitesse est limitee a 30 km/h au sein du site. Le site est situe a moins de 200m de la
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Quelques vibrations seront eventuellement emises lors de la phase de terrassement de l'extension, afin de compacter le sol en place (entreprise de VRD).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage de la voie peripherique utilisable par les services de secours sera deplace pour s'adapter au nouveau trace de la voie contournant l'extension. Quelques mats d'eclairage seront ajoutes pour assurer
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejets des gaz d'echappement lies a la circulation des PL, sachant que le trafic de l'extension etait deja compris dans l'etude d'impact initiale qui concluait a une faible augmentation des emissions de polluants due a l'activite du site. Le site est entoure d'un reseau routier important (A63 et RD211) et d'une quinzaine de batiments logistiques, deja fortement generateurs de polluants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La construction de la cellule d'extension obligera a recueillir les eaux pluviales de toitures et a recueillir les eaux pluviales de voiries, selon les principes en vigueur sur le batiment existant : les eaux de toitures considerees
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les bassins infiltrants se deversent dans une noue qui est connecte au reseau public via un debit de fuite reglemente de 3l/s/ha (maintien du systeme de gestion des EP en vigueur sur le site). Tout ce qui n'est pas infiltre

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Absence de stockage et de manipulation de produits ou de matières dangereuses. Les seuls déchets générés par l'exploitation sont les déchets classiques et non-dangereux suivants : papiers, bois de palettes et cartons d'emballage. Ils seront stockés, enlevés et traités par des prestataires spécialisés. Une zone spécifique "déchets" est localisée en face de la cellule n°3, avec benne et compacteur. Cette zone permettra de gérer les
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Rappel et synthèse des principales mesures et caractéristiques physiques du projet déjà en vigueur sur le site existant et appliquées à l'extension : -recueil, traitement et infiltration des eaux pluviales sur site (bassins infiltrants) -confinement des eaux d'extinction sur site (bassins étanches avec arrêt des pompes de relevage sur déclenchement de l'alarme incendie) -raccordement des différents effluents (eau potable, eaux usées...) aux réseaux publics existants -limitation de la pollution lumineuse via éclairages dirigés vers le bas -vitesse limitée sur le site (30 km/h) et coupure des moteurs lors des mises à quai -parkings et zones d'attente des véhicules dimensionnés selon les besoins du site afin d'éviter le stationnement intempestif sur les voies publiques -desserte optimale car site situé à proximité d'un échangeur de l'A63 -impact du trafic sur le trafic existant et sur la qualité de l'air faible car proximité A63 -pollution sonore très limitée car bâtiment situé à moins de 200m de l'A63 et loin de toute habitation (la première est située à plus d'un kilomètre) -implantation du bâtiment sur un terrain agricole cultivé situé entre bâtiments logistiques, autoroute et zones agricoles donc pas d'intérêt particulier d'un point de vue faune ou flore -projet situé hors zone humide, hors zone de captage d'eau, hors zone de présomption de vestige archéologique -déchets principaux de type cartons, bois et papiers qui seront triés puis recyclés -parti pris architectural privilégiant l'insertion dans l'environnement -insertion paysagère soignée avec essences locales + maintien des continuités écologiques

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet d'extension doit être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes : - évaluation environnementale déjà effectuée dans le cadre du dépôt du dossier de Déclaration en décembre 2014 - cette extension s'implante sur un terrain situé au sein du site existant clôture et sous propriété et maîtrise foncière d'Argan - ce terrain est dédié à cette extension depuis la conception du projet (dimensions, localisation), il ne s'agit pas d'un nouveau terrain au sein de la zone d'activités - cette extension s'inscrit dans la lignée du bâtiment existant sur tous les aspects techniques (dimensions, volume, architecture, type d'activité, exploitant, modes de desserte...) et environnementaux avec la poursuite des mesures et des caractéristiques du projet visant à éviter ou réduire ses effets négatifs notables sur

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

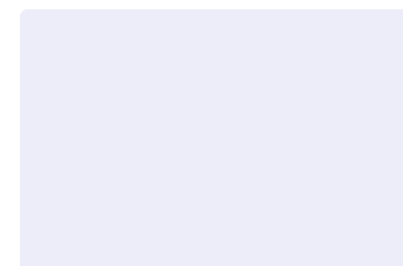
Nom LE CHENADEC

Prénom Romain

Qualité du signataire Responsable de Programmes

À NEUILLY SUR SEINE

Fait le 07-01-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)